

Sujet : révisions allégées du PLU

De : BOULLEE Marc <mboullee@vosges.fr>

Date : 29/11/2018 à 13:27

Pour : "info@saulxures-sur-moselotte.fr" <info@saulxures-sur-moselotte.fr>

Copie à : "eolis.todesco@orange.fr" <eolis.todesco@orange.fr>, JUDE Sophie <sjude@vosges.fr>

Bonjour, suite à votre courrier, je vous transmets les observations des services du Conseil Départemental.

- Dans l'évaluation environnementale, les enjeux environnementaux sont bien pris en compte.
- Extension de la zone de Blanfin :
 - o le plan de paysage de la Haute Moselotte de 2005, préconise pour ce site : «transition de qualité entre espaces naturels et espaces construits à assurer »

Dans ce contexte l'OAP réalisée paraît un peu insuffisante. Même si on garde la bande d'arbre appartenant au Conseil Départemental, la problématique récurrente d'insertion des zones d'activité dans le paysage est toujours sous-estimée.

Il serait souhaitable de creuser l'insertion paysagère de la future extension, en détaillant l'OAP, afin de tenir compte des préconisations du plan de paysage.

- Extension de la carrière : pas de remarques sur le paysage

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Mme Sophie Jude (sjude@vosges.fr) à la Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental.

Par ailleurs, les remarques étant transmises, je vous demanderais de bien vouloir excuser le Département de ne pas être présent le 04 décembre car d'autres obligations sont déjà programmées.

Bien cordialement



▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

Marc BOULLEE
Responsable de la Gestion du Domaine Public
Tél. : 03 29 30 34 61
mboullee@vosges.fr

▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼ ▼

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction des Routes et du Patrimoine
www.vosges.fr

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après désignés par «message») sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion, reproduction ou publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire, ainsi que d'éventuelles copies et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. L'authenticité et l'intégrité de ce message ne peut être garantie par le mode de communication qu'est l'Internet, aussi, le Conseil départemental des Vosges décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié, altéré, déformé ou falsifié. D'autre part, le Conseil départemental des Vosges ne reconnaît exclusivement que les délégations de signatures écrites pour les personnes habilitées et ne peut donc être engagé par un message électronique.
